



53400 CRAON

DÉCISION DU PRÉSIDENT

PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

11 JUILLET 2023
DP-n°2023-07/20-19°

Christophe LANGOUËT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n° 2021-09/151 du conseil communautaire en date du 20 septembre 2021, relative aux délégations consenties au Président, et notamment :

Le 19° relatif aux **CESSIONS/ACQUISITIONS DE BIENS IMMOBILIERS INFÉRIEURS A 200 000 €HT**
Décider de cessions de terrains et de biens immobiliers inférieurs à 200 000 €HT

Considérant :

- l'avis du service des Domaines émis le 18 janvier 2023 évaluant le bien immobilier dit « Le Grenier à Sel », situé rue du Pavé à Craon, à 33 000€ avec une marge d'appréciation de 15% (*Annexe*);
- la mise en vente du Grenier à Sel au prix de 33 000€ net vendeur en date du 13 mars 2023 ;
- l'offre d'achat de M. et Mme CHEVALIER en date du 07 avril 2023 à hauteur de 30 500€ net vendeur sans clause suspensive,

OBJET :
AFFAIRES GÉNÉRALES

Cession du Grenier à
Sel – Rue du pavé à
Craon

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 11 avril 2023,

DÉCIDE

Article 1 :

De procéder à la cession de l'ensemble immobilier situé Rue du Pavé à CRAON (53400), cadastrée sections AN 366, de 3a 85ca, et AN 368, de 1a 42ca, à M. et Mme CHEVALIER Christophe et Catherine, demeurant 4 impasse du Closeau à Ballots (53350),

De confier l'acte à intervenir à l'étude de Maître MARSOLLIER-BIELA, notaire à Cossé-le-Vivien. Les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Article 3 :

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- ↳ La Sous-préfecture de Château-Gontier-sur-Mayenne,
- ↳ La Trésorerie de Château-Gontier-sur-Mayenne.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230711-DP2023-07-20-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2023

Affichage : 12/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait à Craon, le 11 juillet 2023

Le Président,

Christophe LANGOUËT

